

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2016

Absents : Patrick VERDIER donne pouvoir à Julie BAVEREL

Convocation : 7 janvier 2016

Secrétaire: Paul CORNU

Début de séance : 20h05

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Avant de commencer l'ordre du jour, et en raison de la présence de Mme DEFFONTAINES, le maire demande aux conseillers s'ils acceptent de modifier l'ordre du jour afin de faire passer le point 7) Affouage en premier et ainsi libérer rapidement Mme DEFFONTAINES. Il demande également aux conseillers s'ils acceptent d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : **Indemnités de fonction du Maire**. Le Conseil accepte à l'unanimité.

a) **Affouage** : gestion de la propriété privée des parcelles 2 et 3

Lors de l'abattage des arbres pour l'affouage sur les parcelles 2 et 3 dont une partie appartient à M. et Mme DEFFONTAINES, les parcelles privées ont été détériorées (ornières, arbres dans le ruisseau, clôtures arrachées...). Monsieur et Madame DEFFONTAINES demandent expressément à la commune la remise en état de leurs parcelles dans les meilleurs délais. La commune s'engage à exécuter les travaux dès que les conditions météorologiques le permettront sans que les affouagistes n'interviennent.

b) **Indemnités de fonction du Maire**

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de moins de 1000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond sans délibération du conseil municipal.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite continuer à percevoir une indemnité à un taux inférieur au barème prévu par la loi (comme c'est le cas depuis le début de son mandat) et ainsi déroger à la loi.

Les taux des indemnités seront donc les suivants :

Maire : 22.75 % de l'indice 1015

Adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve l'indemnité du Maire à un taux inférieur et valide les indemnités d'élus présentées.

1) **Urbanisme**

PC 025 631 15 C0006 – Mme CAPUT PELLETIER – Lotissement communal – Accepté

DP 025 631 16 C0001 - M. André MOUREY – Abri de jardin – Instruction en cours

2) **Gestion locative** : tarifs pour la rédaction des baux locatifs

Le Maire présente au conseil la proposition de la commission « gestion locative » de facturer aux locataires la rédaction des baux locatifs à compter du 1^{er} janvier 2016, à hauteur de 100 euros par bail.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal valide cette tarification.

3) **Proposition d'achat terrain agricole**

Le Maire présente au conseil municipal la demande d'acquisition de Monsieur Guillaume DEVAUX, représentant le GAEC du Ranch, de la parcelle communale cadastrée section B n°407, située à Courbey, d'une superficie de 30a90ca afin de créer un chemin d'accès au troupeau de vaches laitières.

Après délibération, à 2 voix pour et 12 voix contre, le conseil municipal décide de répondre défavorablement à cette demande en raison de la situation de la parcelle concernée en zone naturelle avec sensibilité écologique. De plus, la commune ne souhaite pas se défaire des parcelles qu'elle détient en zone naturelle et forestière.

4) **Sécurité routière** : Bilan sur le trafic – vitesse et comptage

Le maire présente le rapport d'analyse du trafic et de la vitesse sur la RD 104 traversant le village entre les deux plateaux surélevés du 18 au 25 décembre 2015 :

Sens BUSY → **BOUSSIERES** : 6802 véhicules (moyenne 972 véhicules/jour) – 3457 véhicules respectaient la vitesse de 50 km/h, 3206 roulaient entre 50 et 69 km/h, 134 entre 70 et 89 km/h et 5 entre 90 et 94 km/h.

Sens BOUSSIÈRES → BUSY : 5564 véhicules (moyenne 795 véhicules/jour) – 2786 véhicules respectaient la vitesse de 50 km/h, 2606 roulaient entre 50 et 69 km/h, 164 entre 70 et 89 km/h et 7 entre 90 et 109 km/h et 1(VL) roulait à 110 km/h. **La vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des usagers, appelée V85, est de 59 km/h dans les deux sens de circulation.**

5) **Eclairage public** : Horaires d'extinction

Le Maire présente les trois devis reçus concernant la mise en place de l'extinction nocturne des candélabres de la commune :

- SODEL – AVANNE-AVENEY : 2964 € TTC
- Electricité POURCELOT – PONTARLER : 2272.80 € TTC
- Entreprise GAUTHIER Electricité – CHENECEY-BUILLON : 2198 € TTC

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de retenir le devis l'Entreprise GAUTHIER Electricité pour la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

De plus, afin d'être en adéquation avec les communes alentours, le maire propose de valider l'extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 5h00.

Après délibération, à 13 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal valide ces horaires.

6) **Fibre optique**

Malgré le déblocage de 70 000 euros pour le financement de la fibre sur BUSY et VORGES par le Syndicat Mixte Lumières en juin 2015 et nos nombreuses sollicitations pour faire avancer le dossier, les travaux n'ont pas encore commencé.

Une rencontre avec M PONS - responsable Orange des collectivités - et M DELAUNOIS - directeur du Syndicat Lumière - a été demandée à M Jean-Louis Fousseret - président de la CAGB - pour que soient enfin posées des échéances et que les élus de BUSY et VORGES puissent informer les habitants de l'évolution des travaux.

7) **Rapports des commissions et délégations**

- **Bibliothèque** : le tarif d'adhésion pour l'année 2016 reste inchangé : 12 euros / famille. Le commune subventionne la bibliothèque à hauteur de 1.70 euros / habitant. Un projet d'agrandissement de la bibliothèque est en cours. Maryse VIPREY rappelle que la bibliothèque propose plus de 20 000 documents et le prêt de BD par série complète avec des nouveautés chaque semaine.

- **Fêtes et cérémonies** :

- Comme chaque année, le repas s'est déroulé dans une ambiance conviviale. Des colis gourmands ont été distribués le 19 décembre aux personnes ne participant pas au repas.
- **La cérémonie des vœux** de la municipalité aura lieu le vendredi 22 janvier 2016 à 19h00 à la salle de convivialité.
- **Samedi chez vous** : Match retour le samedi 23 janvier 2016 de 10h00 à 12h00 à la salle de convivialité.

8) **Questions diverses**

- **Chasse** : Le Maire relate un incident regrettable intervenu le dimanche 3 janvier 2016 vers 16h00 : des tirs sur sangliers ont eu lieu à proximité des habitations Rue du Pontot inquiétant des familles présentes aux alentours. Le Maire a rencontré le Président de chasse et une autre rencontre est prévue afin de solutionner cet incident.

- **Association « Entre Doubs et Loue »** : Les membres du bureau ont voté la non-dissolution de l'association, se réservant la possibilité de modifier les statuts en fonction des besoins à venir (solidarité intergénérationnelle, intercommunale...) et/ou d'étudier d'autres modalités d'aide et d'accueil.

- **Routes de Courbey et Quingey** : Georges POITREY rappelle le mauvais état des Route de Courbey et Quingey et demande si des devis de travaux de réfection de chaussée peuvent être étudiés.

PROCHAINE PERMANENCE D'ELUS LE SAMEDI 6 FEVRIER 2016 DE 10H30 A 12H00 EN MAIRIE

Fin de séance : 22h55